



[POLITIQUE](#) [MONDE](#) [SOCIÉTÉ](#) [ÉCOLOGIE](#) [ÉCO/SOCIAL](#) [CULTURE](#) [IDÉES](#) [RÉSISTANCES](#) [MÉDIAS](#) [COURRIER](#)

LES ENFANTS D'ÉLOI

PAR [ÉRIC FASSIN](#), [L'OBSERVATOIRE DU 6 MAI](#)

mercredi 9 janvier 2008

Le 30 juillet 2006, un arrêté ministériel créait le fichier Éloi, comme « Éloignement », qui visait les étrangers en situation irrégulière faisant l'objet d'une mesure d'expulsion. Le 12 mars 2007, le Conseil d'Etat, saisi par des associations (Cimade, Gisti, Iris, LDH), l'annulait – sans se prononcer sur le fond. Par un décret du 26 décembre 2007, profitant de l'engourdissement des fêtes, comme l'an dernier de la torpeur estivale, le gouvernement revient à la charge. Sans doute la menace d'un délit de solidarité recule-t-elle dans le nouveau fichier : l'hébergeant chez qui l'étranger est assigné à résidence ne sera plus fiché que 3 mois ; quant au visiteur en centre de rétention, il disparaît de la version révisée. L'essentiel est pourtant conservé – les données personnelles sur les sans-papiers.

Les associations avaient certes souligné que le fichier Éloi entraînait en contradiction avec un principe énoncé dans la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés » : les données à caractère personnel doivent être « *adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées* ». Or aujourd'hui, la réponse du gouvernement n'est pas de limiter l'enregistrement des données, mais d'étendre leur finalité : il ne s'agit plus seulement « *de permettre le suivi et la mise en œuvre des mesures d'éloignement* », mais aussi, désormais, « *d'établir des statistiques relatives à ces mesures et à leur exécution* ». Éloi dévoile ici sa vérité : il s'agit d'accompagner la politique du chiffre.

A l'heure où l'on évalue les ministères, la réussite du ministre de l'immigration sera mesurée, n'en doutons pas, à ses taux d'expulsion, et non d'intégration. La machine s'emballa. Le chiffre annoncé doit être atteint, coûte que coûte. Les Roumains et les Bulgares font désormais partie de l'Union européenne ? On pourrait s'en réjouir : l'effectif des sans-papiers baisse. En fait, on le déplore : le nombre des expulsions fléchit. Aussi traite-t-on les Roms comme étrangers à l'Europe – à moins de les forcer à un « *retour humanitaire* », justifié par leur « *état de dénuement* ». On pressent la logique que va enclencher Éloi : plus on fichera, plus il faudra expulser. C'est la nouvelle « culture du résultat » : folie de la rationalisation...

Mais que viennent faire les enfants des sans-papiers dans le fichier Éloi ? Constituer des suspects en puissance dès l'école, pour d'autres fichiers à venir, n'est pas pertinent au regard de la finalité revendiquée : en effet, c'est ficher certains enfants inexpulsables. Renversons toutefois l'analyse : et si le fichage des enfants était en train de devenir un instrument de la politique d'expulsion ? D'abord, expulser une famille tout entière, c'est se rapprocher des primes promises aux fonctionnaires méritants. Mais il y a pire. Avec RESF, on a pris conscience du caractère inhumain d'une politique qui, pour les expulser, arrache les parents à leurs enfants. Ceux-ci devenaient ainsi une arme (morale) contre les expulsions. Aujourd'hui, ne cherche-t-on pas à retourner une arme (immorale) contre les sans-papiers, les sommant de ne pas résister pour n'être pas éloignés de leurs enfants ?

On songe au paradoxe de Pierre Laval. Sous Vichy, l'opinion publique était troublée que la déportation des Juifs séparât les parents des enfants. Le président du Conseil trouva la solution : il suffisait qu'on les déportât ensemble. Les enfants d'Éloi ne seront-ils pas victimes, eux aussi, d'une logique « humanitaire » ?

Eric Fassin est sociologue, professeur agrégé à l'École normale supérieure, chercheur à l'Iris (CNRS / EHESS).

1 Message

Les enfants d'Éloi

11 janvier 19:12, par melle harrats

bonjour je suis une maman de trois enfants l'ainé a 13 ans et le second a 11ans et la dernière a 4 ans, la petite est française a propaux les deux autres ils sont rentrés en France en 2003, je ce qu'a maintenant ils ne sont pas régulariser. En plus je suis une cardiopathe, j'étais reconnue comme travailleur handicapé et je n'est pas trouver de travail. parceque la prefecture elle me demande d'avoir douze bulletins de salaire pour les régulariser. Et j'ai l'ainé qu'elle est dans un centre éducatif elle est reconnue elle a un handicap elle a aucun droit. mon numéro de tel 06 79 51 26 43 merci de bien vouloir me répondre